

PROJET MULTIPLICATION ET DE DIFFUSION DE SEMENCES AMELIOREES DE RIZ**NOTE CONCEPTUELLE****A. Contexte**

Depuis la crise économique en 1985, l'Etat s'est désengagé des financements de la filière semence. Le DSRP a mis l'action sur le Développement Agricole, qui a été ensuite décliné en DSDSR. Depuis la flambée des prix des denrées alimentaires en 2008, l'Etat a classé le riz parmi les filières stratégiques, ce qui a amené à l'élaboration de la SNDR qui a été validée en 2009. Suite à la validation du nouveau cadre de politique général qu'est le DSCE, le DSDSR du sous secteur Agriculture et Développement Rural a été révisé en Octobre 2010 et inclut le Programme "Amélioration de la Production et de la Compétitivité des Filières" qui prévoit des actions sur la filière semence. C'est dans ce contexte que le "Projet Multiplication et Diffusion des semences de riz améliorées" a été conçu.

B. Justifications

Ce Projet entre dans le cadre de la mise en œuvre du SNDR dont l'un des principaux axes d'intervention concerne le développement du sous-secteur Semences.

La principale justification de ce Projet est la sécurisation, au niveau national, de la production alimentaire face aux tendances de la crise sur les denrées de base au niveau mondial. Le bilan de la production nationale et des besoins en consommation de riz font état d'un déficit que le gouvernement se fixe de dépasser en vue de passer au niveau de la filière riz d'une économie de subsistance à une économie de marché.

Le comblement de ce déficit se fera à la base par une forte augmentation de la production de riz par, entre autres axes, l'augmentation du rendement moyen du riz au niveau national qui reste relativement bas. Un état général effectué sur la qualité des semences de riz montre qu'il n'y a pas beaucoup de renouvellement de la semence de base et que les semences sélectionnées sont peu employées du fait, par ailleurs, du manque de professionnel consacré à cette la filière dans toutes les zones agro-écologiques. Les riziculteurs emblavent généralement avec des semences de plusieurs générations, les variétés utilisées ne sont plus vraiment adéquates, ce qui constitue une importante cause de baisse de rendement. Il est donc nécessaire de relancer la multiplication et la diffusion de variétés performantes de riz, adaptées à chaque Zone Agro-écologique.

Par ailleurs, les activités préconisées dans ce Projet correspondent à l'axe "Amélioration de la recherche agricole, de la diffusion et de l'adoption de la technologie" du PDDAA.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Actuellement, mis à part le Projet d'Appui au Programme National Semencier qui vient de démarrer en début 2011, les autres actions relatives à la production et diffusion de semences se trouvent inclus comme sous-composante, voire une activité connexe dans certains projets et programmes agricoles en cours.

Considérant que cette problématique sur l'insuffisance de semence de riz sélectionnée et adaptée ainsi que sa disponibilité auprès des producteurs se retrouve dans tous les bassins de productions rizicoles, la zone d'intervention de ce projet s'étendra sur l'ensemble des régions agro-écologiques du pays. Tous les producteurs de riz devront pouvoir bénéficier des résultats de ce projet et d'une manière élargie, les acteurs de toute la filière.

D. Objectifs Principaux du Projet

Objectif Global du Projet

L'objectif global du Projet est d'augmenter la production rizicole afin de contribuer à la sécurité alimentaire et accroître les revenus de producteurs de riz.

Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques du Projet sont de : (i) Faciliter l'accès aux producteurs des semences de qualités et (ii) Professionnaliser la filière semences.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le Projet sera mis en œuvre autour de 4 composantes :

- La Composante *Inventaire et acquisition des semences de base de riz améliorés*.
- La Composante *Identification, Organisation et formation des groupes de producteurs de semences*.
- La Composante *Création et Réhabilitation des Centres de Multiplication et de Points de ventes de semences améliorées de riz*.
- La Composante *Appui aux Services de réglementation et de contrôle de qualité*.
- La Composante *Organisation et Gestion du projet*

La première Composante " *Inventaire et acquisition des semences de base de riz améliorés*" consistera à faire un inventaire la plus exhaustive possible du patrimoine génétique et de la diversité variétale selon chaque zone agro-écologique (ZAE). Ces données seront capitalisées au niveau d'une base de données géographique qui sera mise à jour avec l'identification de nouvelles variétés. En collaboration avec l'IRAD, le Projet effectuera un choix de semence améliorée, appropriée à chaque ZAE pour ensuite en acquérir les semences de base en vue de leur multiplication et diffusion dans ces zones.

La deuxième composante " *Identification, Organisation et formation des groupes de producteurs de semences*" entre dans le cadre de la structuration et professionnalisation de la filière semence en vue de pérenniser les acquis de ce projet. Des agriculteurs issus des associations et groupements de riziculteurs seront sélectionnés par ces derniers avec l'assistance du Projet pour assurer la fonction de producteurs de semences. Ils seront organisés et formés pour devenir des paysans semenciers professionnels aptes à répondre à la demande des producteurs.

La Composante " *Création et Réhabilitation des Centres de Multiplication et Points de ventes de semences améliorées de riz*" comprendra 2 sous-composantes : (i) La création et réhabilitation des centres de Multiplication de semences (CMS) améliorées ; et (ii) la création de Points de vente de semences améliorées. La première sous-composante consistera à réhabiliter les fermes d'Etat se trouvant dans chaque ZAE pour les transformer en CMS et d'en construire dans les zones qui ne disposent pas encore de telles infrastructures. Ces centres seront gérés par des structures privés sur la base de conventions tripartite passées entre le Projet, les groupements de producteurs et le privé. La deuxième composante permettra aux producteurs d'accéder à des fournisseurs de semences avec un réseau de points de vente de proximité qui sera créé au niveau de chaque bassin de production. Le type de gestion de ces points de vente variera en fonction des options disponibles en matière de vente de produits commerciaux, et pourrait être avantageusement pris en charge par une coopérative de producteurs de riz, ou à défaut des vendeurs locaux de produits agricoles, avec lesquels les associations de producteurs de riz passeront des protocoles/contrats avec l'assistance technique du Projet. Des institutions de micro-finance seront associés dans le mécanisme de distribution des semences afin de faciliter l'accès des producteurs aux semences de qualité.

La Composante *Appui aux Services de réglementation et de contrôle de qualité* portera sur tous les aspects du renforcement institutionnel des structures étatiques chargées du contrôle de la qualité de semences produites et de l'inspection des centres et points de ventes créés ou réhabilités. Des agents seront formés pour compléter le nombre d'inspecteur/contrôleur de qualité, ils seront dotés par le projet de moyens et équipements nécessaires à la réalisation de leur tâche, dont en particulier des laboratoires, des matériels de tri,

La Composante *Gestion du projet*, assurera les aspects de la gestion administratives et financière au quotidien du Projet, et apportera les appuis nécessaires à la réalisation des composantes techniques opérationnelles. Par ailleurs elle sera chargée des relations avec les

institutions de tutelles et les partenaires au développement, le management du projet avec le suivi-évaluation des activités dans le but d'atteindre pleinement les objectifs qui sont assignés au Projet.

F. Coûts et Financements

Les coûts et financements du Projet seront définis dans le cadre d'une mission de formulation qui sera co-organisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, susceptibles de contribuer aux objectifs de ce Projet.

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

La stratégie de mise en œuvre du projet sera fondée sur une approche participative et contractuelle entre les producteurs, les professionnels semenciers et les distributeurs (CMS et PDV). La synergie avec d'autres projets sera recherchée par le projet aussi bien pour s'assurer de disposer des semences de qualités de pré-base (ex. avec l'IRAD) que pour pallier aux aspects de commercialisation qui ne pourront être pris en charge par le Projet.

H. Organisation et gestion

Le projet sera rattaché au MINADER. Une unité de gestion du projet, sous la direction d'un coordinateur de Projet sera mise en place avec des cadres responsables de chaque composante technique ainsi qu'une équipe administrative et financière. Un responsable du suivi-évaluation assistera le Coordinateur du projet dans le suivi des activités du Projet et en particulier des résultats et impacts attendus conformément aux objectifs assignés au projet.

I. Suivi-Evaluation

Il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation moderne et adapté, s'assurant d'une participation effective des bénéficiaires et différents acteurs de la filière semence dans le suivi de performance (suivi des activités) et l'évaluation des impacts du projet. Les principaux indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables pourraient notamment inclure : Quantité de semences améliorées produites dans toutes les ZAEs (en Tonnes), Nombre de CMS créé/réhabilité, Nombre de Points de ventes de proximité créé, Nombre d'organisations de producteurs de semences améliorées opérationnelles, Nombre de CMS autonomes après 3 ans d'activités, Nombre d'agents assermentés performants, Nombre de laboratoires créés et réhabilités, Taux de réalisation des objectifs du projet.

J. Risques

Les risques sont liés à des agents à former au niveau de certaines zones d'actions, à l'enclavement de certains bassins de production difficiles à approvisionner et au manque de structure de micro-finance .

K. Fiche de Projet